



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 10.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001514

Canton: NE

Entité de publication:

Patrick Frunz, Espacité 2, 2300 La Chaux-de-Fonds

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Usine de la Charrière S.A. avec Menuiserie Radicchi SA

3. Publication

Organisation transférante:

Usine de la Charrière S.A.
CHE-101.671.338
rue du Pont 18
2300 La Chaux-de-Fonds

Organisation reprenante:

Menuiserie Radicchi SA
CHE-109.318.756
rue du Pont 18
2300 La Chaux-de-Fonds

Publication de la fusion dans la FOSC: 04.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

04.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Menuiserie Radicchi SA
Rue du Pont 18
2300 La Chaux-de-Fonds